

## Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 14 septembre 2010

Compte rendu affiché le : 25 septembre 2010

Date de la convocation : 23 Août 2010

Nombre de délégués : 31 Nombre de délégués concernés : 31

En exercice : 31
Présents : 21

Votants : 21

Votants : 21

Votants : 21

Présents: CCPSG: Mrs Charbonnier JY, Tardy F, Chambonnet M,

CCFL: Mrs Rousset L, Gonon P, Séon M, Bruyère C, Vincent G, Mme Grange M, SIAHL: Mrs Bruyas J M, Bouchut R, Bruyas J M, Moralès P, Villard P, Mme Larue M F,

SEM: néant

Autres communes: Mrs Reynard R, Bouchut O, Pallandre A, Villemagne G, Piot M, Mme Grange

M

Secrétaire de séance : Mme Larue M F

Excusés: Mrs Besset, Boudier JP, Gros R, Louat R, Vivien G, Lhopital J L,

## N° 257 Objet : Dématérialisation des Actes Soumis Au Contrôle de Légalité

Monsieur le Président informe le Comité syndical que, dans le cadre du développement de l'administration électronique, la Préfecture de la LOIRE et le Département ont mené un projet commun : la dématérialisation des échanges liés au contrôle de légalité des actes des collectivités territoriales et des établissements publics (ACTES).

Toute collectivité qui en fait la demande au Préfet peut désormais bénéficier de l'accès au service de télétransmission des actes. Ce service présente de nombreux avantages (réduction des coûts d'affranchissement, papier, gain de temps, délivrance d'un accusé de réception en temps réel).

Le Conseil Général a choisi un rôle fédérateur et souhaite proposer, dans le cadre d'une convention, une solution de télétransmission aux collectivités territoriales (solution de dématérialisation de la société FORSUP).

Par ailleurs, le grand Roanne Agglomération propose aux collectivités de les accompagner dans la mise en place du service de télétransmission. Ainsi, dans le cadre d'une convention tripartite, les différentes parties s'engagent comme suit:

## • Le Département s'engage :

- à mettre à disposition gratuitement la solution de dématérialisation de la société FORSUP
- à en assurer gratuitement l'hébergement et les prestations d'info gérance, d'assistance et de maintenance logicielles associées.
  - Le Grand Roanne Agglomération s'engage à assurer :
- le diagnostic préalable puis l'installation de l'outil
- les actions de formations associées
- les prestations d'assistance et d'accompagnement à l'utilisateur auprès du bénéficiaire.
- La collectivité territoriale s'engage dans le processus de dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

Dans un second temps, une seconde convention devra être signée entre le Préfet et le SIMA Coise. Celle-ci définira le dispositif de télétransmission utilisé par le Syndicat, le type d'actes transmis, les personnes référentes au sein du syndicat et de la Préfecture, la date de départ de la télétransmission, les modalités de transmission.

Monsieur le Président propose au Comité Syndical :

- de se prononcer sur le recours à la télétransmission
- de l'autoriser à signer une convention avec le Conseil Général en vue de bénéficier de dispositif de télétransmission proposé par ce dernier et une convention tripartite avec le conseil Général et le Grand Roanne Agglomération afin de bénéficier de l'accompagnement du télépôle.
- de l'autoriser à signer la convention avec le Préfet.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical :

- accepte le recours à la télétransmission
- autorise Monsieur le Président à signer la convention avec le Conseil Général en vue de bénéficier de dispositif de télétransmission proposé par ce dernier et la convention tripartite avec le conseil Général et le Grand Roanne agglomération afin de bénéficier de l'accompagnement du télépôle.
- autorise Monsieur le Président à signer la convention avec le Préfet.

Copie conforme au registre

Fait à Saint Galmier Le 20 septembre 2010 Le Président Jean Yves Charbonnier